

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1er DEGRÉ

**DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION**

Imprimé et pièces justificatives à adresser à l'inspecteur-trice de votre circonscription  
**Impérativement avant le 27 mars 2020**

Première demande

Renouvellement

**DDP**

**Division des Personnels**

Dossier suivi par  
Marjorie Vénuse

Téléphone

05 67 76 55 05

Courriel

[ddp46-gestcol@ac-toulouse.fr](mailto:ddp46-gestcol@ac-toulouse.fr)

1 place Jean-Jacques Chapou  
Cité Chapou

CS 40286

46000 CAHORS

Nom, prénom :

École d'affectation :

Poste occupé :

à titre définitif

à titre provisoire

Sollicite, au titre de l'année scolaire 2020/2021, à compter du :        /        /  
l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel, et m'engage à n'exercer aucune  
activité rémunérée (dans le cadre de la législation sur les cumuls) sans autorisation  
préalable de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation  
nationale.

**QUOTITÉ DE SERVICE SOUHAITÉE**

■ Dans le cadre d'une répartition hebdomadaire

50%

2 ou 3 demi-journées libérées (variation autour de 75%)

N.B. : la quotité de temps partiel est déterminée par le nombre réel d'heures hebdomadaires effectuées. Le service annuel de 108 heures est effectué au prorata de la quotité travaillée.

Vous pouvez cocher, **à titre indicatif**, les demi-journées que vous souhaiteriez voir libérées.

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi

■ Dans le cadre d'une répartition annuelle (accordée sous réserve des nécessités du service) :

80% soit 2 demi-journées libérées chaque semaine  
plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.

■ Temps partiel annualisé (accordée sous réserve des nécessités du service) :

50%

■ Période travaillée à temps complet :

septembre / janvier

février / juin

## SURCOTISATION

Je demande à surcotiser

Je ne demande pas à surcotiser

N.B. : la surcotisation vaut pour toute la période visée par l'autorisation de temps partiel et ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée des services admissibles en liquidation de la pension de retraite de plus de 4 trimestres (8 pour les personnels handicapés).

Pour rappel : Les personnels souhaitant s'engager dans cette démarche doivent s'informer auprès de leur gestionnaire individuel ([ddp46-gestind2@ac-toulouse.fr](mailto:ddp46-gestind2@ac-toulouse.fr)).

**Temps partiel accordé en 2019/2020 :**        /        /

Date :

Signature de l'intéressé(e):

### Avis de Mme ou M. l'IEC de circonscription

Avis favorable

Avis défavorable

Date de l'entretien :

À la quotité suivante :

Motif :

Date :

Signature :

/        /

### Décision de Monsieur l'IA-DASEN

Refus

Accord

À la quotité suivante :

Motif :

Date :

Signature :

/        /